

Courrier : assurés, contribuables, tous payeurs!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Générationen : aînés**

Band (Jahr): **32 (2002)**

Heft 9

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Assurés, contribuables, tous payeurs!

Suite à la décision du Tribunal fédéral des assurances d'obliger les cantons à participer aux frais hospitaliers en division privée et semi-privée, le Conseil des Anciens de Genève s'inquiète pour les centaines de millions qui seront déboursés.

Afin que cette manne ne tombe dans l'escarcelle des assureurs, nous pensons qu'il est indispensable de déterminer avec précision comment et dans quelle mesure les assureurs vont en faire bénéficier leurs assurés. Souvenons-nous, en effet, que cette «manne» va aussi provenir des assurés contribuables qui ont déjà payé des primes élevées pour se garantir des prestations en privé et semi-privé des hôpitaux. Si aucune restitution n'est prévue pour le passé et l'année en cours, les cantons doivent refuser tout remboursement aux assureurs. Les personnes prêtes à soutenir notre action peuvent nous adresser leurs coordonnées: Conseil des Anciens de Genève, 48, rue de Montchoisy, case postale 6212, 1207 Genève.

*Dominique Montant,
président du Conseil
des Anciens de Genève*

D'ACCORD, PAS D'ACCORD!

Un article vous a fait réagir,
écrivez à l'adresse suivante:

**Générations, CP 2633,
1002 Lausanne**

**Sur notre site Internet:
www.magazinegenerations.ch**

AVS pingre

Vos informations au sujet des moyens auxiliaires payés par l'AVS (*Générations* N° 7/8) méritent d'être complétées. Si un(e) assuré(e) souffre de surdité grave des deux oreilles, qui nécessite de porter deux appareils pour rétablir son équilibre et son ouïe, l'AVS ne contribue que pour un seul appareil. Donc, la contribution sera de 75% du prix net sur l'un des deux appareils de moyenne performance. (...) Personnellement je ne comprends pas ces décisions. C'est comme si l'on ne remboursait qu'une roue du fauteuil roulant d'une personne handicapée!

*Simone Jeannet,
présidente de l'Association
des malentendants
de La Côte VD*

Tiques tenaces

Récemment victime d'une tique, j'ai agi comme vous le recommandiez (*Générations* N° 7/8) pour éliminer la bestiole avec des pincettes. Plus facile à dire (ou écrire) qu'à faire. La tique s'accroche si fort que sa tête reste sous la peau. (...) J'ai immédiatement consulté mon médecin. Son conseil: utiliser de l'huile (même à salade) pour étouffer la bestiole, qui lâche alors prise. A ce moment seulement intervenir avec la pincette.

H. Marchand, Cologny

Que font nos élus?

Dans votre article intitulé «La faute à l'éducation» (*Génération* N° 6), M^{me} Martine Brunschwig Graf dénonce «une certaine responsabilité des parents», ce qui n'est que partiellement vrai. Jamais on ne parle de la responsabilité des gouvernements! Je veux parler du coût de la vie, du prix de location des appartements, tout ce qui fait qu'un couple avec enfant(s) n'arrive plus à s'en sortir financièrement si un seul des conjoints travaille (à moins d'être cadre supérieur). La grande majorité des couples sont dans l'obligation de travailler tous les

deux pour arriver à vivre correctement, et modestement. (...) Après l'école, le gamin traîne dans la rue, seul ou en bande, jusqu'au retour de l'un ou l'autre de ses parents, fatigué, et qui doit encore effectuer les tâches du ménage. Personne ne lutte en «haut lieu» contre cela.

Charles Beuchat, Genève

Une faute trop fréquente

A propos de votre article «La faute à l'éducation», j'ai déjà écrit à la *Tribune de Genève* et à *l'Hebdo* pour leur signaler que l'on dit: «La faute de l'éducation». Ce n'est pas un reproche que je vous adresse, mais simplement ça me fait mal de constater le manque de culture de certains journalistes.

*Pierre Chavannes,
Genève*

AU QUÉBEC AVEC GÉNÉRATIONS



Nous avons rencontré des lecteurs de *Générations* lors de leur voyage au Québec, sur le lac Edouard. Ils ont pris plaisir à pratiquer le canoë-kayak, comme les trappeurs du Grand Nord.

J.-R.P.